

## **Commission Départementale d'Appel**

**REUNION DU 05/01/22**

PRESIDENT : SALMERON Christophe

SECRETAIRE : WATELLIER Maryse

PRESENTS : BAYEKOLA Christian, DELATRE Jean-Claude, GRISORIO Vincent, GOORIS Francis, VAZQUEZ Raymond

ABSENT EXCUSE : MARTINS Nelson

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif de Perpignan, dans un délai de maximum un (1) mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du C.N.O.S.F. dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision concernée, dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivant le code du sport.**

### **RAPPEL**

**\*Les sanctions disciplinaires sont consultables  
UNIQUEMENT :**

**- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte  
F.F.F.**

**- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-  
verbaux de la Commission Départementale d'Appel)**

Le Président  
Christophe SALMERON

La Secrétaire  
Maryse WATELLIER